

COMMUNE DE VAUX-SUR-LUNAIN**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2020**

Nombre de membres en exercice	11	Date de convocation	03/02/2020
Présents	11	Date d’Affichage	03/02/2020
Votants	11		

L’an deux mille vingt le 24 février à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Patrick BOUSSER, Maire.

Etaient présents :

MM. / Mmes : P. BOUSSER, V. CHIANESE, J.C. DUPAYS, M.H FONSECA, V. FONTANA, M. GRAO, J.C JOFFARD, Ch. LAUMAILLÉ, P.LELU, L. PRIEUX, G. SIOT formant la majorité des membres en exercice.

Mme V. FONTANA est élue secrétaire de séance.

La séance débute à 20h00**Lecture et approbation, à l’unanimité, du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2019****Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal d’Assainissement et d’Adduction d’Eau Potable du Bocage**

Monsieur le Maire explique que l’évolution des règles administratives et la création de la commune nouvelle de Villemaréchal suite au rattachement de Saint-Ange-le-Vieil ont amené le SIAAEP à adopter de nouveaux statuts rédigés avec la DDT.

Après lecture des statuts, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du SIAAEP.

Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement jusqu’à l’adoption du budget primitif 2020

Dans l’attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d’engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d’investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l’année précédente.

Le budget de la commune doit être voté au plus tard le 30 avril 2020. Entre le début de l’année 2020 et le 30 avril 2020, si la commune n’a pas adopté une telle mesure, elle se trouve dans l’impossibilité d’engager ou de mandater de telles dépenses d’investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1,

Entendu l’exposé et après en avoir délibéré, à l’unanimité

Le conseil municipal décide, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- d’autoriser l’engagement, la liquidation et le mandatement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
- d’ouvrir 25 % des crédits des dépenses d’investissement inscrites au budget primitif 2019 conformément à la réglementation et dans l’attente du vote du budget primitif 2020.

Adhésion au groupement de commande pour l’achat d’énergie, de fournitures et de services associés

Considérant que La loi *NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l’Energie)* du 7 décembre 2010, et la relative à l’énergie et au climat du 8 novembre 2019 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d’électricité

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d’achat d’énergie, de fournitures et de services associés en Seine et Marne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme et les modalités financières.
- **ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés,
- **AUTORISE** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

Informations et Questions diverses

Logement communal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'état des lieux de sortie du logement communal aura lieu le lundi 2 mars.

Dépôts sauvages

Guy SIOT déplore les dépôts sauvages entre les containers. Une plaque est coincée sous ceux-ci. Vincent CHIANESE en parlera au SIRMOTOM.

Lunain

Monsieur le Maire annonce qu'il y a un embâcle avant le lavoir dans le Lunain et un autre au niveau de Paley. Vincent CHIANESE remontera l'information à l'EPAGE.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h45.